

# Assurance vie : comment fonctionnent les offres de taux boostés



**ASSURANCE VIE** Par Édouard Michot  
Publié le 02/08/2017 à 11:19 - Mis à jour le 02/08/2017 à 11:20

**Alors que les taux de rémunération des fonds en euros sont engagés dans une spirale baissière, les offres de bonus de rendement se multiplient sur le marché. Comment s'y retrouver ? Édouard Michot, président d'Assurancevie.com, fait le point.**

Si les Français aiment l'assurance vie, ils plébiscitent notamment son fonds en euros, qui leur apporte la sécurité. Et les chiffres sont parlants : plus de 80 % des encours placés dans le cadre de cette enveloppe sont investis sur un support en euros !

Le hic, c'est que leur rendement est à la baisse ces dernières années. Et dans le contexte de taux bas que nous vivons actuellement, la collecte qu'enregistrent les compagnies sur leur fonds en euros viendra nécessairement peser sur les rendements futurs.

## A LIRE AUSSI

Publié le 04/07/2017

**Assurance vie : premières simulations de l'impact de la réforme fiscale Macron**

Publié le 28/06/2017

**Assurance vie : des robots géreront-ils demain votre contrat ?**

Publié le 29/05/2017

**Assurance vie : pour diversifier, pensez aux fonds sectoriels**

Les assureurs tentent donc d'encourager les épargnants à diversifier leur épargne, notamment en leur proposant des bonus de rendement. Le deal est simple : pour prétendre à un taux majoré sur le fonds en euros, vous devez aussi investir sur des unités de compte.

## Différentes formules de bonus de rendement

Les critères d'attribution du taux boosté varient d'un établissement à un autre. En général, une prise de risque sera exigée et donc une quote-part minimale d'unités de compte demandée. A cela peut s'ajouter une barrière de montant investi.

Par exemple, pour obtenir le bonus, chez certaines compagnies le contrat doit être supérieur à 50 000 euros et être investi à hauteur de 40 % en unités de compte. Pour d'autres, un seuil de 10 000 euros placés à 30 % en unités de compte suffira.

Les pratiques diffèrent également sur les sommes concernées. En effet, l'offre peut s'appliquer à l'encours du contrat (c'est-à-dire toute l'épargne détenue) ou uniquement aux nouveaux versements. Dans ce cas, seule la part du versement investie en fonds en euros dans le cadre d'une opération de bonus bénéficiera d'un taux boosté.

Enfin, le mode de calcul de la prime mérite aussi attention. La majorité des offres permettent d'obtenir un surplus de taux de rendement en y ajoutant une prime (*voir bonus A ci-dessous*). Une autre modalité de calcul, plus rare, existe également. Elle consiste à appliquer un coefficient multiplicateur au taux de rendement (*voir bonus B*). Pour bien distinguer ces 2 formules, prenons un exemple :

1 - Avec le bonus A, augmentez de +0,40 % le taux de rendement du fonds en euros.

Cela signifie que, pour un taux de rendement de 2 %, le taux majoré sera de **2,40 %** (soit 2 + 0,40).

2 - Avec le bonus B, augmentez de 40 % le taux de rendement du fonds en euros.

Ici, le taux de rémunération va être revalorisé de 40 %. Donc pour un taux de rendement de 2 %, le taux majoré sera de **2,80 %** (soit 2 + (2 x 40 %) = 2,80 %, ou 2 % x 1,4 = 2,80 %).

Si les offres paraissent semblables à première vue, la différence peut en fait être de taille !

## La pédagogie, une autre clé du succès

Un sondage mené par Ipsos pour Assurancevie.com en avril 2017 révèle que 40 % des Français détenteurs d'assurance vie et de ceux ayant l'intention de souscrire un tel contrat ne connaissent pas les unités de compte !

Il ne suffira donc pas de bonus de rendement pour attirer les épargnants vers ces supports de placement. Ils ont aussi besoin d'accompagnement, d'informations... Il nous revient donc, à nous professionnels, de faire preuve de pédagogie pour les guider au mieux dans leur démarche de diversification.

**Le Revenu recrute un stagiaire**



## ÉVÈNEMENTS & SALONS



### Réunion actionnaires Michelin / Safran

Réunion actionnaires animée par Dimitri Delmond, chef de rubrique au Revenu. Avec Jacques Engasser, responsable des...



[Tous les événements >](#)



## LES DERNIÈRES INFOS

le 03/08/2017 à 08:30

**Umicore - Le paiement de l'acompte sur dividende aura lieu le 29 août**

le 03/08/2017 à 08:27

**Légère hausse attendue à la Bourse de Paris, toujours prudente face à l'euro**

le 03/08/2017 à 08:10

**CORRECTION:BIC : Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2017**

le 03/08/2017 à 07:15

**BIC : Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2017**

le 03/08/2017 à 07:03

**Crédit Agricole SA brille au 2T et fait nettement mieux que prévu**

[Toutes les brèves >](#)

## BOUTIQUE LE REVENU

Avec le Kiosque et la Librairie, retrouvez l'Hebdo, le Magazine Placements, les guides et hors-séries du Revenu ainsi que des livres de référence sélectionnés par la Rédaction.

